



## RAPPORT BUDGETAIRE COMMUNE DU POUJOL SUR ORB

### COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ET AFFECTATION DES RESULTATS

L'examen du compte administratif 2024, fait apparaître un déficit de fonctionnement de **24 977.30 €** et un résultat antérieur reporté de **437 768.35 €**

**Le résultat global de la section de fonctionnement (RGSF) à affecter s'élève à 412 791.05 €.**

Le résultat de la section d'investissement 2024, est excédent de **8 368.39 €** Le résultat antérieur reporté est un **déficit de -88 497.96 €.**

**Le résultat global de la section d'investissement (RGSi) à affecter à l'article 001 dépense de la section d'investissement s'élève à 80 129.57 €**

La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses : 436 000 €
- En recettes : 436 000 €

Soit un besoin net de la section d'investissement de **80 129.57 €.**

### Rappel de l'AFFECTATION DES RESULTATS

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles d'affectation des résultats. Le RGSF positif doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (BFSI), affectation à l'article 1068. Le reliquat peut être affecté librement (soit en recettes de fonctionnement –article 002- soit en recettes d'investissement pour financer de nouvelles dépenses – article 1068-) les deux solutions peuvent être combinées.

Excédent de la section de fonctionnement affecté en recettes d'investissement afin de couvrir le besoin des restes à réaliser article 1068, pour 80 129.57 €,

Excédent de la section de fonctionnement affecté en recettes de fonctionnement article 002 pour 332 661.48 €.

## BUDGET 2025

### **Section de Fonctionnement**

#### ▪ **Dépenses :**

La section de fonctionnement est constituée des dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et à la mise en œuvre des actions décidées par les élus. La majeure partie de ces dépenses sont incompressibles et obligatoires tel que : Les frais de personnel (charges patronales incluses), la subvention liée au Centre communal d'action sociale et les intérêts du remboursement de la dette...

#### **Le chapitre 011 présente les charges à caractères général.**

Elles représentent un total de dépenses de 333 300 € soit 25 % du budget prévisionnel. D'une manière générale, les dépenses sont reconduites, en fonction du montant réalisé en 2024.

#### **Le chapitre 012 – Charges de personnel**

Elles s'élèvent 601 200 € et représentent 46 % du total des dépenses.

Les charges de personnel ont été évaluées au plus juste. Ainsi, le chapitre prévoit :

- Prévision et Valorisation des avancements de grade et d'échelon, du personnel titulaire sur l'année 2025.
- La prime annuelle versée aux agents
- La cotisation au COS LR soit 1 % du traitement brut sur l'ensemble du personnel.
- La cotisation à l'intervention de la médecine préventive paiement à la visite, en moyenne 40 € par agent. Ainsi que les expertises médicales obligatoires article 6475.
- La cotisation et l'adhésion à l'assurance statutaire GRAS SAVOYE/GROUPAMA (participation aux frais de traitement par le Centre de Gestion de l'Hérault) sur le Traitement Brut Indiciaire des agents titulaires ou stagiaires.

#### **Le chapitre 65 : autres charges de gestions courantes**

Renouvellement des crédits avec éventuellement des réajustements budgétaires en fonction des prévisions 2025 et des crédits réalisés sur l'exercice 2024.

#### **Les charges des intérêts :**

- ✓ D'emprunt correspondant aux échéances 2025
- ✓ Les ICNE (intérêts courus non échus) à rattacher en fin d'année,

Enfin les inscriptions budgétaires relatives aux charges exceptionnelles sont notées sur la base du réalisé 2024 mais difficilement prévisibles comme leur nom l'indique.

**TOTAL DES DEPENSES GLOBALES de FONCTIONNEMENT : 1 322 000.00 €**

▪ **Recettes :**

Les recettes de fonctionnement doivent couvrir les dépenses et le budget doit être équilibré.

Au premier rang des recettes figurent les impôts locaux (taxe d'habitation et taxes foncières) que les administrés acquittent chaque année. Les autres recettes proviennent principalement de l'Etat (Dotation globale de fonctionnement (DGF) ; Dotation nationale de péréquation ; fonds de compensation...), du produit des services municipaux payants et autres subventions et contributions (Etat, Région, Département, communauté des communes etc.).

Le vote des taux de la commune (délibération n°016-2025 du 14/04/2025) prévoit des **produits à hauteur de 310 071 €**

La notification sur le site de la DGCL apporte les montants suivants, en ce qui concerne les dotations de l'Etat :

- |  |          |
|--|----------|
| ▪ Dotation de fonctionnement :                   | 85 941 € |
| ▪ Dotation de solidarité rurale de péréquation : | 27 324 € |
| ▪ Dotation de solidarité rurale cible :          | 34 890 € |
| ▪ Dotation nationale de péréquation :            | 25 421 € |

**TOTAL DES RECETTES GLOBALES de FONCTIONNEMENT : 1 322 000.00 €**

**EQUILBRE BUDGETAIRE SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A HAUTEUR DE**

**1 322 000.00 €**

## **Section d'investissement**

La section d'investissement intéresse essentiellement les opérations d'équipement d'envergure ayant pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune et d'améliorer la qualité des équipements municipaux voire d'en créer ou d'en acquérir de nouveaux.

### **Chapitre 16 – Emprunts : 79 600 €**

Remboursement du capital de l'emprunt

### **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles**

Les principaux projets d'investissement en dehors des RAR :

- Installation de production photovoltaïque en autoconsommation collective
- Remplacement éclairage stade municipal
- Travaux logements loués par la mairie

### **Chapitre 2313 – Immobilisations en cours.**

Projet « Revitalisation centre ancien Tranche 2 »

#### Recettes :

- Du fonds de compensation de la TVA versé par l'Etat sur les dépenses d'investissement de 2020.
- De l'estimation par l'Etat des montant perçus par la taxe d'aménagement sur les nouvelles constructions.
- L'affectation du résultat de fonctionnement RGSF en investissement.

**LA SECTION D'INVESTISSEMENT EST EQUILIBREE A HAUTEUR DE 682 115.57 €**